

# Condition d'inscription Concours ITRF

## Conditions générales

- Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un autre État membre de la Communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen (**pas de condition de nationalité pour les concours de catégories A**)
- Jouir de ses droits civiques et ne pas avoir subi de condamnations incompatibles avec l'exercice des fonctions
- Se trouver en position régulière au regard du code du service national (Attestation obligatoire pour les – 25 ans)

## Conditions d'inscription et de recevabilité pour les concours externes

- Être titulaire à la date de la première épreuve d'un des diplômes ci-dessous en fonction du concours visé :

IGR	Niveau 7	(Master, le DESS, le DEA ...)
IGE	Niveau 6/7	BAC +3 (Licence, Master...)
ASI / TCS	Niveau 5	BAC +2 (DUT, BTS, DEUG...)
TCN	Niveau 4	(BAC, Brevet de technicien...)
ATRF	Niveau 3	(BEP, CAP...)

Sauf exceptions ou demande d'équivalence (documents à compléter dans le dossier d'inscription) :

Pour plus d'informations sur la validité et le niveau de vos diplômes :

- Nomenclature relative au niveau de diplômes
- Certifications et titres
- Diplôme étranger : Traducteur assermenté + Attestation ENIC-NARIC

## Conditions d'inscription et de recevabilité pour les concours internes

- Être fonctionnaire ou agent non-titulaire de la fonction publique,
- Être en position d'activité (congé parental ou détachement) le 1er jour des épreuves
- Disposer, au 1er janvier 2024, de l'ancienneté suivante :

IGR	Être de cat. A (ou de même niveau) et justifier de 7 ans de services publics en cat. A (ou de même niveau)
IGE	5 ans de services publics
ASI / TCS	4 ans de services publics
TCN	4 ans de services publics
ATRF	1 an de services publics